



HAL
open science

Être petit-fils ou petite-fille d'émigrés italiens au Chili : parenté et appartenance dans des familles transnationales.

Melissa Blanchard

► **To cite this version:**

Melissa Blanchard. Être petit-fils ou petite-fille d'émigrés italiens au Chili : parenté et appartenance dans des familles transnationales.. *Anthropologie et sociétés*, 2022, Enfants et descendants, des acteurs de la parenté, 46 (3), pp.45-62. 10.7202/1093986ar . hal-03918950

HAL Id: hal-03918950

<https://hal.science/hal-03918950>

Submitted on 2 Jan 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Titre

Être petit-fils ou petite-fille d'émigrés italiens au Chili : parenté et appartenance dans des familles transnationales

Being a grandchild of Italian emigrants in Chile: kinship and belonging in transnational families

Auteur

Melissa Blanchard

Chargée de recherche en anthropologie au CNRS, Centre Norbert Elias, Marseille

2 rue de la charité

13002 Marseille

France

Tél : +33601955956

Email : Melissa.blanchard@univ-amu.fr

Mots-clés

Famille transnationale

Migration

Mobilité

Appartenance

Transmission

Histoire familiale

Chili

Italie

Keywords

Transnational family

Migration

Mobility

Belonging

Transmission

Family history

Chile

Italy

Résumé

A partir d'une recherche ethnographique menée dans la région italienne du Trentin et au Chili, cet article étudie la relation à l'origine familiale de petits-enfants d'émigrés italiens qui sont nés et ont grandi au Chili. Il interroge notamment la façon dont ils s'approprient leur histoire familiale et dont ils contribuent à remodeler les rapports de parenté au sein des familles transnationales dans lesquelles ils s'inscrivent. Cet article montre qu'il y a une relation étroite entre les mécanismes de transmission de l'histoire et de l'appartenance familiales et les processus par lesquels les descendants d'émigrés s'en approprient. Il observe que si s'approprier l'histoire familiale semble être un processus générationnel, transmettre un sens des origines et de l'appartenance familiale et perpétuer les liens de parenté semble être un processus généré. Cet article analyse aussi la manière dont les rapports familiaux sont affectés par la

« mobilité à rebours » des descendants d'émigrés vers le pays d'origine de leurs ancêtres et celle dont les familles transnationales, constellation de relations en puissance, souvent dormantes, se fondent sur et s'alimentent de la mobilité de leurs membres.

Abstract

Building on an ethnographic research I carried out in the Italian region of Trentino and in Chile, this article examines the relation of Italian emigrants' grandchildren's born in Chile to their family origins. In particular, it examines how they absorb their family history and how they contribute to reshaping kinship relations within the transnational families in which they are embedded. This article shows that there is a close relationship between the transmission patterns of family history and family belonging and the processes by which emigrants' descendants appropriate them. It observes that while identifying with one's family history seems to be a generational process, transmitting a sense of family belonging and perpetuating kinship seems to be a gendered process. This article also analyzes how family relations are affected by emigrants' descendants "backwards mobility" to their ancestors' original country and how transnational families, which are a constellation of potential, often dormant relations, build on and are thrive thanks to their members' mobility.

Être petit-fils ou petite-fille d'émigrés italiens au Chili : parenté et appartenance dans des familles transnationales

La façon dont les rapports familiaux sont affectés par la migration et se recomposent dans l'espace transnational a attiré l'attention de nombreux chercheurs au cours des trente dernières années. Ces études abordent la manière dont la distance trouble les liens de parentalité et notamment les liens entre les mères migrantes et les enfants qu'elles laissent à la maison (*left behind*) (Hondagneu-Sotelo et Avila 1997, Parreñas 2005, Oliveira 2020). Elles analysent la façon dont les immigrées qui prennent soin des enfants et des personnes âgées dans les pays du Nord, délèguent la tâche du soin (*care*) de leurs enfants et des personnes âgées à leur charge aux femmes de leur pays d'origine qui n'émigrent pas, dans le cadre de « chaînes globales du soin » (*global care chains*) (Parreñas 2001, Ehrenreich et Hochschild 2002). Une autre branche de la littérature étudie la famille transnationale dans un sens plus large, s'intéressant à la fois aux relations inter- et intra-générationnelles au sein de familles étendues (Merla, et al. 2020), à la paternité transnationale (Majella, et al. 2013), aux rapports entre les membres d'une fratrie (Baldassar et Brandhorst 2021) et à la prise en charge transnationale des personnes âgées (Zontini 2007). Cependant, ces changements des rapports familiaux ont premièrement été appréhendés en donnant la voix aux parents, surtout aux mères et, de façon minoritaire, aux enfants (Parreñas 2005, Fogel 2007, Razy et Baby-Collin 2011, Grysole 2020). Peu d'études ont abordé le rapport entre grands-parents et petits-enfants dans l'espace transnational et à l'aune de la migration (Trémon 2011). Pourtant, examiner ces rapports permet de saisir dans leur complexité les mécanismes de la transmission intergénérationnelle de l'histoire familiale, de la parenté, ainsi que de l'appartenance. En effet, plusieurs recherches montrent que c'est souvent en sautant une génération, celle des enfants des émigrés, que les descendants d'émigrés s'approprient la mémoire familiale. En portant la focale sur le rapport des petits-enfants d'émigrés à l'histoire familiale, on saisit à quel point cette dernière n'est pas un héritage allant de soi, qui serait léguée tel un objet de génération en génération. Elle apparaît plutôt comme le résultat de la volonté conjointe de transmettre des parties de l'histoire familiale, de la part de certains émigrés, et de la volonté de certains petits-enfants d'assimiler des fragments de cette histoire, dont ils se servent pour construire leur propre identité. Reste à comprendre de quelle manière, en s'appropriant l'histoire familiale, les petits-enfants d'émigrés contribuent à la façonner et comment ce processus influence les rapports de parenté.

Pour répondre à ces interrogations, cet article étudie le lien de Chiliens descendants d'émigrés italiens à leurs grands-parents et analyse leur relation à l'histoire familiale. Dans un premier temps, il introduit les caractéristiques de la migration reliant la région italienne du Trentin au Chili (1 et 2). Ensuite, il essaie de comprendre les mécanismes de transmission de l'histoire familiale au sein de familles issues de cette migration et les processus par lesquels les descendants d'émigrés s'en approprient (3). Pour finir, il analyse la manière dont les rapports familiaux sont affectés et remodelés par la mobilité à rebours des petits-enfants d'émigrés (4).

1. Une migration longue de cent cinquante ans

Les parcours migratoires et familiaux étudiés dans cet article ont comme point de départ et d'arrivée le Trentin, une région de l'Italie du Nord-Est. Comme toutes les zones alpines, le Trentin a été caractérisé par la mobilité de ses habitants au fil des siècles (Viazzo 1989, Fontaine 1998, Albera et Corti 2000). La migration interne saisonnière de l'époque moderne s'est « prolongée », dès la moitié du XIX^{ème} siècle, en une émigration internationale à base familiale en direction des Amériques, d'Australie et des pays d'Europe du Nord. L'émigration internationale a pris une telle ampleur dans cette région que le nombre de descendants de trentins qui vivent à l'étranger est aujourd'hui estimé à environ un million, le double de la population locale.

Au cours des années 1950, alors que le Trentin avait été durement touché par les deux guerres mondiales, deux expéditions collectives partirent à destination du Chili, dans le cadre d'un partenariat entre la Région autonome Trentin-Haut-Adige (dont est née ensuite la Province Autonome de Trente) et le gouvernement chilien. Ces expéditions visaient à coloniser des terres agricoles près des villes de La Serena et de Coquimbo. La seconde expédition, relevant d'une fraude, eut une issue catastrophique, car les terres destinées aux colons étaient en réalité impossibles à cultiver. Nombre de familles qui avaient tout vendu dans le Trentin pour partir au Chili, se retrouvèrent dans l'indigence. Ainsi, la Province de Trente a mis en place, dès sa création en 1972, plusieurs mesures à l'intention de ces émigrés « sacrifiés » au Chili : une école italienne à La Serena, des bourses d'études de l'Université de Trente pour les descendants d'émigrés et, surtout, des programmes généreux d'aide au retour.

L'émigration trentine, comme l'émigration italienne dans son ensemble (Sanfilippo 2001), a toujours été caractérisée par des formes de retour. Au fil du temps, les familles trentines ont intégré la mobilité et la distance, l'absence et le retour comme parties constitutives de leur mode de vie, si bien qu'elles ont développé une sorte de « culture de la mobilité » (Albera et Corti 2000) transmise de génération en génération. Celle-ci implique une acceptation de la mobilité comme fait ordinaire de l'existence et la capacité à utiliser le mouvement comme une ressource, à la fois pour intégrer l'économie domestique et pour répondre aux situations de crise (Blanchard 2020b).

Les « retours » d'émigration sont facilités aussi par la loi italienne sur la nationalité qui, à son tour, est profondément influencée par l'important passé migratoire du pays (Pastore 2004). En effet, selon des estimations approximatives, les personnes d'origine italienne résidant en dehors des frontières nationales seraient environ 60 millions, l'équivalent de la population nationale. La loi italienne de la nationalité se fonde sur une vision « totalisante » du droit du sang : le lieu de naissance et la résidence ont une importance limitée pour déterminer la nationalité d'un individu, alors que son origine familiale est primordiale. Cela explique pourquoi la nationalité italienne se transmet indéfiniment entre générations, sans conditions temporelles ou spatiales : on ne peut la perdre que si l'on y renonce formellement. Cette loi permet donc aux descendants d'émigrés nés à l'étranger de maintenir ou d'acquérir la nationalité italienne sans limites de génération, pourvu qu'ils aient un aïeul ayant quitté l'Italie depuis son unification, en 1861. Le Trentin est un cas limite vis-à-vis de cette loi car, région frontalière entre l'Italie et l'Autriche, il était jusqu'en 1919 une province de l'Empire austro-hongrois et a été cédé à l'État italien à la fin de la Première Guerre mondiale (1919). Ceci a des implications importantes sur le jeu des appartenances nationales et régionales transmises au sein des familles d'émigrés et sur la façon dont les descendants d'émigrés se saisissent du droit italien de la nationalité.

2. Des parcours migratoires transgénérationnels

2.1 Acquérir la nationalité des grands-parents comme stratégie pour émigrer

Entre 2010 et 2019 je suis allée à la rencontre de Chiliens petits-enfants d'émigrés trentins, à la fois dans le Trentin et au Chili. Dans cet article, je vais présenter les parcours de quatre d'entre eux : Tomàs et Diego, que j'ai rencontrés à Trente, où ils fréquentent l'Université grâce à une bourse d'études octroyé par la Province ; Fadi et Dina, que j'ai rencontrés à Santiago.

Tomàs, vingt-huit ans, est le petit-fils, par voie maternelle, d'un couple d'émigrés trentins installés à La Serena ; ses grands-parents paternels sont chiliens. Ses parents se sont séparés quand il était petit. En parlant de sa famille, Tomàs met en avant son origine régionale plutôt que son origine nationale :

« Ma mère est Trentine... je veux dire, Italienne, mais née au Chili. La figure des grands-parents, dans ma famille, a toujours été très forte. Mon grand-père a toujours été la figure paternelle et même si ma mère est parfaite, ma grand-mère était aussi comme une autre maman. Donc... j'ai

toujours été avec eux. Je me sens plus proche d'eux que de ma famille paternelle, car je n'ai rien partagé avec eux. J'ai toujours assisté aux fêtes des Trentins quand j'étais enfant, parce qu'on m'y amenait toujours. C'est la même chose qu'ici : il y a tous les grands-parents, même les plus vieux, qui jouent de l'accordéon, on cuisine la *lunganica*,¹ la choucroute, la polenta, on mange tous ensemble ... on chante... Mais il est difficile de définir ce que venir vivre en Italie représente pour moi, parce qu'en fin de compte je suis chilien. Tout d'abord je suis chilien, ensuite c'est vrai que mes grands-parents n'ont jamais voulu demander la nationalité chilienne, ils ont toujours eu la carte d'identité pour étrangers. Mais je ne sens pas que c'est un retour pour moi... J'ai les deux nationalités et je m'identifie aux deux, mais je suis chilien avant tout, j'adore mon pays. Je suis vraiment fier d'être chilien ».

Tomàs illustre l'importance des liens de proximité avec la culture régionale de ses grands-parents, tissés au sein de relations familiales étroites, imprégnées d'une intense affectivité. Cependant, ces liens n'impliquent pas l'existence d'un sentiment d'appartenance nationale au pays de ses grands-parents. Il s'agit plutôt d'une proximité culturelle, d'un sens de familiarité avec la culture régionale du Trentin. Aussi, si Tomàs connaît quelques mots du dialecte trentin, que ses grands-parents parlaient à la maison, il ne parlait pas l'italien avant de partir pour Trente.

Tandis que pour Tomàs l'appartenance est liée d'abord à son pays de naissance (le Chili) et deuxièmement à la région d'origine de ses grands-parents (le Trentin), la valeur de sa nationalité italienne se concrétise surtout dans la possibilité d'avoir accès au passeport italien, qui lui donne la possibilité de rentrer en Europe en tant que citoyen communautaire.

« J'ai toujours eu l'idée de sortir du Chili pour continuer à apprendre. Je me suis dit que je pouvais aller en Italie ou n'importe où en Europe parce que j'ai un passeport, donc.... C'est un avantage par rapport aux autres Chiliens, parce que je n'ai pas besoin de visa. Mais j'ai dû faire la nationalité, parce que ma mère n'a jamais fait les papiers pour nous, ses enfants. Mes grands-parents avaient fait la double nationalité pour leurs trois filles, mais ma mère non ».

L'acquisition de la nationalité italienne est donc un bénéfique potentiel qui découle des liens de Tomàs avec ses grands-parents et qui lui donne la possibilité d'utiliser de manière stratégique le passeport italien dans une logique de mobilité internationale. L'appréhension utilitariste de la nationalité italienne est aussi le fait de Diego, un Chilien de vingt-six ans, originaire de Coquimbo. Le grand-père paternel de Diego était trentin. Il a émigré jeune avec son père (l'arrière-grand-père de Diego) et ses trois frères, dans le cadre de l'une des expéditions des années 1950. Il a épousé une femme chilienne à La Serena, dont il a eu quatre enfants. Diego n'a pas connu ses grands-parents paternels, car ils sont décédés bien avant sa naissance. A la mort du grand-père trentin de Diego, le père de ce dernier arrête de fréquenter ses connaissances italiennes. Une tante de Diego, la sœur aînée de son père, est la seule à garder des liens avec la communauté trentine au Chili et avec la famille restée dans le Trentin. Diego ne savait pas parler l'italien ni le dialecte trentin avant de partir. De même, son père ne possédait pas la nationalité italienne et n'en avait jamais fait la demande pour Diego. C'est Diego qui a fait les démarches pour l'obtenir quand il a demandé une bourse d'études de la Province de Trente.

« Je n'ai jamais eu beaucoup de contacts avec l'Italie. J'avais obtenu mon diplôme universitaire et je voulais quitter le Chili. Je pensais à l'avenir et je me suis dit que je pourrais avoir un passeport italien, cela me permettrait d'entrer sans problème dans la Communauté européenne. (...) En famille, nous savions que nous pouvions avoir la descendance par le sang, que c'est

¹ Saucisse typique du Trentin.

facile : tu vas au Consulat avec l'acte de naissance de ton grand-père, tu donnes la somme d'argent qu'on te demande et on te donne ton passeport ».

Tomàs et Diego ont donc utilisé le statut juridique privilégié dont ils ont hérité de leurs grands-parents pour réaliser une nouvelle émigration à destination du pays d'origine de ces derniers et, plus largement, de l'Europe.

2.2 Choisir une lignée familiale au sein de familles aux origines multiples

Si certains petits-enfants d'émigrés semblent avoir un rapport utilitariste à la nationalité « héritée » de leurs grands-parents, cette dernière peut aussi n'être qu'une partie d'une relation aux origines familiales qui relevé d'un choix d'identification à une lignée plutôt qu'à une autre. C'est ce qu'explique Fadi, un Chilien de quarante-quatre ans, né à La Serena, est le petit-fils d'émigrés trentins du côté maternel et d'émigrés syriens et libanais du côté paternel. Sa mère a émigré du Trentin avec ses parents quand elle était enfant, en 1952, dans le cadre de l'une des expéditions collectives.

« Je suis à moitié trentin, ma mère est italienne du Trentin et mon père est fils d'immigrés, mais d'immigrés syriens et libanais. Je cultive davantage mes origines italiennes car mes parents se sont séparés quand j'étais très jeune et avec mon père je n'avais pas une bonne relation. Il ne se comportait pas très bien avec ma mère et ma mère a dû nous élever toute seule. (...) En 2004, j'ai obtenu une bourse d'études de la Province de Trente, une bourse destinée aux descendants d'émigrants. Depuis que je suis enfant, je voulais aller étudier en Italie, à Trente. Parce que, dès le plus jeune âge, on ressent un lien avec sa patrie, parce que tes parents te le transmettent. Cela dit, je me sens juste Trentin, je ne me sens pas un citoyen européen. (...) La nationalité italienne, on me l'a transmise, je n'en ai pas fait la demande. J'ai toujours su que j'étais italien. Pour moi, elle ne représente que la possibilité d'entrer en Italie plus facilement, de ne pas faire de queue quand j'arrive à l'aéroport. Mais ce n'est pas une appartenance. Pour moi, l'appartenance est dans les valeurs, dans le dialecte que l'on parle à la maison, dans la valeur qu'on attache à la parole donnée, dans ces valeurs, qui sont les valeurs du Trentin que l'on connaît partout ».

Le sentiment d'appartenance, pour Fadi aussi, est donc lié à la culture régionale de ses grands-parents, plus qu'à la nation italienne ou à une origine européenne. L'appartenance, pour lui, semble être une question de choix, qui revient à se saisir de certains « traits culturels » supposément liés à la culture régionale de ses grands-parents, qu'il construit en tant que tels par son discours même et qu'il considère comme différentiels par rapport à la population chilienne.

« Être un Trentin au Chili signifie hériter du sens de responsabilité, surtout concernant le travail. Jusqu'à il y a trente ans, il y avait peut-être d'autres valeurs, mais maintenant la société a changé, donc... Les premières générations de Trentins qui sont arrivées au Chili étaient très attachées à la famille, à Dieu et au travail. Maintenant, le travail toujours, la famille plus ou moins, Dieu plus ou moins. Mais la valeur du travail demeure : l'effort, le dépassement, être un entrepreneur, faire sa propre fortune. Le Chilien du Trentin, à mon avis, est un homme parfait. Il a une façon de penser culturellement différente de celle des Chiliens ».

Suivant le discours de Fadi, on hérite d'une origine régionale, de valeurs qui la caractérisent, comme on hérite d'une nationalité. Cet héritage, cependant, est un parmi d'autres dans des familles aux origines variées, comme le sont souvent les familles chiliennes. Ceci implique que la transmission d'un héritage familial des grands-parents immigrés aux petits-enfants nés sur le continent américain, n'est pas aussi mécanique que le laisse entendre Fadi. Elle relève plutôt d'une double action volontaire : celle de transmettre, de la part des grands-parents et celle de

s'approprier de ce qui est transmis, de la part des petits-enfants. Les petits-enfants peuvent donc en quelque sorte choisir, parmi les quatre héritages potentiellement différents de leurs grands-parents, de quel héritage familial se saisir.

C'est exactement ce que révèle le récit de Dina. Son parcours vers la double nationalité s'inscrit dans une démarche volontaire et pavée d'effort, à la différence des trajectoires citées plus haut. Dina est née en Argentine, d'un père argentin d'origine trentine et d'une mère chilienne, fille de Chiliens. La grand-mère paternelle de Dina, que nous appellerons Elsa, est arrivée en Argentine avec ses frères et ses cousins, en provenance du Trentin, le jour de Noël de 1930. En Argentine elle a été accueillie par une famille de connaissances trentines, composée d'un homme arrivé en 1887 (quand le Trentin était encore austro-hongrois), de son épouse et de leurs enfants. Elsa a fini par se marier avec l'un des fils de cette famille : un Argentin fils d'un émigré trentin, le grand-père de Dina. Quand ce dernier est décédé, sa grand-mère est allée vivre avec la famille de Dina, qui résidait déjà au Chili. Les grands-parents de Dina ne parlaient que le dialecte trentin et Dina regrette de ne pas avoir pu apprendre l'italien en famille : elle ne l'a appris qu'une fois adulte. Elle a aussi développé très tôt un intérêt pour l'histoire et la culture de sa grand-mère, contrairement à son père, le fils de celle-ci.

A la différence des cas de Tomàs, Diego et Fadi, pour Dina l'acquisition de la nationalité italienne rentre dans un processus volontaire d'inscription dans l'origine familiale et, encore plus, de réparation de celle-ci. En effet, Dina a toujours été très proche de sa grand-mère et s'est en quelque sorte imprégnée de son histoire. Elsa était la cadette de sa fratrie, dans une région où les règles d'héritage du patrimoine familial tendaient à favoriser les fils aînés et il était habituel que les femmes non mariées et les cadets émigrent (Cole et Wolf 1974). Quand Elsa a émigré, elle avait à peine dix-huit ans et ne voulait pas partir. Ses parents l'y ont contrainte parce qu'ils n'arrivaient pas à l'entretenir et parce que, à la différence de ses sœurs, elle n'avait pas de métier. Elle, qui n'était jamais sortie de son village, s'est retrouvée au milieu de la pampa argentine chez des gens qu'elle ne connaissait pas.

C'est justement en réparation de cette histoire douloureuse dont elle se sent proche, que Dina a décidé de demander la nationalité italienne, tout en n'ayant pas l'intention d'aller vivre en Italie, ne fut-ce que pour une courte période.

« Le lien avec l'histoire de ma grand-mère, avec ses racines, pour moi est très important. C'est une force incroyable. (...) J'ai obtenu la nationalité italienne après huit ans de démarches auprès du Consulat. Mes enfants aussi ont la nationalité italienne maintenant. Je suis italienne, argentine et chilienne. (...) Cette nationalité pour moi est importante, non pas pour un passeport qui ne me sert qu'à ne pas faire la queue quand je descends de l'avion, mais pour moi. C'est l'histoire, me sentir italienne, avoir eu la nationalité après tant d'effort, c'était comme la reconnaissance, de la part du Trentin, de l'histoire de ma grand-mère. L'obtention de la nationalité a été comme un prix : me sentir reconnue comme une Trentine après une émigration ancienne ».

Pour Dina l'acquisition de la nationalité italienne est donc une reconnaissance de l'histoire d'Elsa. Cependant, pour acquérir cette nationalité, elle a dû faire recours aux origines de son arrière-grand-père, le beau-père d'Elsa et non pas à celles d'Elsa. En effet, Dina a bénéficié d'une loi spécifique, la loi 379 du 20 décembre 2000, qui reconnaît la nationalité italienne aux personnes nées dans les territoires italiens qui appartenaient à l'Empire austro-hongrois avant le traité de Saint-Germain-en-Laye (comme le Trentin) et qui ont émigré à l'étranger avant l'entrée en vigueur de celui-ci (16 juillet 1920), ainsi qu'à leurs descendants. Aussi, l'arrière-grand-père de Dina, émigré du Trentin en 1887 en tant que sujet de l'empire austro-hongrois peut être reconnu comme Italien en vertu de cette loi et transmettre sa nationalité (posthume) à ses descendants. En revanche, Elsa, émigrée en 1930 en tant que citoyenne du Royaume

d'Italie, n'a pas pu transmettre sa nationalité à sa petite-fille. En effet, jusqu'à l'entrée en vigueur de la Constitution de la République italienne en 1948, la loi italienne de la nationalité ne permettait pas aux femmes de transmettre leur citoyenneté à leurs enfants. De plus, jusqu'à ce que des modifications soient apportées au code de la famille en 1975, les femmes italiennes perdaient leur nationalité si elles épousaient un citoyen étranger. A double titre, donc, Elsa ne pouvait pas transmettre sa nationalité ni à son fils ni à sa petite-fille. Cela montre clairement que la transmission de l'appartenance ne coïncide pas nécessairement avec la transmission de la nationalité italienne, le droit ne reconnaissant pas une valeur égale à tous les membres d'une famille et, notamment, aux femmes.

3. L'importance des femmes et des grands-parents dans les processus de transmission

Les cas pris en considération ici semblent indiquer que la transmission de l'histoire familiale s'accompagne de la transmission d'un sens d'appartenance (régional plus que national) et que ces deux dimensions des origines familiales ne peuvent pas être séparées. Le processus de transmission est marqué, d'une part, par la centralité du rôle des femmes ; d'autre part, par l'importance que les grands-parents trentins acquièrent au sein de familles aux origines multiples et souvent marquées par l'instabilité conjugale.

Les extraits d'entretiens que nous avons analysés montrent que la transmission de l'appartenance et de l'histoire familiale passent surtout par la lignée féminine. Tomàs et Fadi, issus de couples séparés, s'identifient davantage avec la lignée de leurs mères, la lignée trentine ; Dina a un rapport privilégié avec sa grand-mère paternelle ; Diego apprend l'existence des opportunités liées à l'origine trentine par sa tante paternelle. Cela n'indique pas tant que le lignage matrilinéaire primerait dans la transmission (les deux lignages peuvent avoir une importance égale), mais que celle-ci est liée au travail des femmes. Il s'agit à la fois d'un travail de transmission des informations relatives à l'origine et à l'histoire familiale et d'un « travail de parenté » (*kin work*) (Di Leonardo 1987) nécessaire pour maintenir les liens entre les différents membres de la famille transnationale, y compris de la famille de leur mari (Alicia 1997, Parreñas 2005). Ainsi, par les liens qu'elles entretiennent avec différents membres de la famille installés entre le Chili et l'Italie, les femmes contribuent à faire exister la famille dans l'espace transnational.

Tomàs, Diego, Fadi et Dina sont issus de familles mixtes, où un seul ou deux des quatre grands-parents ont émigré depuis le Trentin. Ils choisissent, parmi les quatre histoires de leurs grands-parents, celle à laquelle ils s'identifient le plus et, par conséquent, la lignée dans laquelle ils s'inscrivent principalement. Pourquoi l'une plutôt que les autres ? Les cas de Fadi, Dina et de Tomàs, qui ont grandi auprès de leurs grands-parents, montrent que la situation conjugale des parents et des grands-parents influence la proximité d'ego avec les différentes lignées familiales. La grand-mère de Dina va vivre avec les parents de celle-ci lorsque son mari décède. Tomàs et Fadi restent vivre avec leur mère et sa famille d'origine après la séparation de leurs parents. La proximité entre leurs mères respectives et leurs parents est certes amplifiée par la situation migratoire, où les émigrés, soumis à la même expérience déroutante et difficile, se soudent entre eux et « font communauté ». Elle dépend aussi de la spécificité de la culture familiale italienne, qui est constante en dépit des différences régionales dans l'organisation du travail et de l'habitat, où les liens entre les trois générations, celle des grands-parents, des enfants et des petits-enfants, sont très forts (Viazzo et González Díez 2016). L'entraide intergénérationnelle reste fondamentale (les grands-parents s'occupent des petits-enfants et les enfants s'occupent de leurs parents dans leur vieil âge, les prenant en charge à domicile) et la proximité résidentielle, lorsqu'elle est possible, est la règle (Colclough, et al. 2010). Ces constantes des rapports familiaux intergénérationnels ont été également observées auprès des émigrés italiens installés dans le Nord de l'Europe (Zontini 2007).

L'importance de la solidarité intergénérationnelle pour les émigrés trentins et la perte de parenté (*kin loss*) (Allen, et al. 2011) liée à l'émigration et à l'instabilité matrimoniale, font en sorte que, dans la majorité des cas, les grands-parents émigrés du Trentin ont eu un rôle central dans l'éducation des jeunes Chiliens qui, aujourd'hui, demandent la nationalité italienne. Dans les familles issues de l'émigration trentine, les grands-parents ont souvent été appelés à compléter la fonction parentale, dans une logique de *kin promotion* (Zanotelli 2010, Viazzo et González Díez 2016). Il en ressort que la transmission d'une appartenance culturelle trentine est plus forte dans les familles recomposées et pluri-générationnelles.

4. Utilitarisme et affectivité dans le rapport des petits-enfants d'émigrés aux origines familiales

Le facteur générationnel semble jouer un rôle central dans la dynamique d'appropriation de l'histoire familiale au sein des familles migrantes. Dans les cas pris en considération dans cet article, ce sont les petits-enfants et non pas les enfants d'émigrés qui se sont intéressés à l'acquisition de la nationalité originaire des émigrants et à une éventuelle mobilité vers le pays d'origine de ceux-ci. Ceci correspond à une dynamique souvent décrite dans les études migratoires, selon laquelle l'intérêt pour les origines familiales, généralement moins développé auprès des enfants d'émigrés, serait beaucoup plus marqué auprès des petits-enfants (Hansen 1938, Kivisto et Blanck 1990). Selon mes observations, l'intérêt pour l'histoire familiale dépend à la fois de la génération en termes sociologiques et de l'expérience individuelle de la parenté (Segalen et Martial 2013) : à savoir de la manière dont les individus expérimentent leurs relations de parenté et de l'affectivité qui les caractérise. Ainsi, par exemple, c'est l'expérience qu'il fait (ou mieux, qu'il ne fait pas) de ses relations de parenté avec des Trentins, qui détermine la moindre intensité du rapport de Diego à l'origine de son grand-père, alors que la profonde relation d'affection liant Dina à sa grand-mère détermine sa volonté d'en acquérir la nationalité.

Les récits des petits-enfants d'émigrés montrent que leur rapport à la nationalité italienne est souvent orienté vers une utilisation instrumentale de celle-ci. Depuis les travaux pionniers d'Aihwa Ong sur la citoyenneté flexible (Ong 1999), plusieurs recherches ont mis en exergue l'utilisation stratégique d'une nationalité additionnelle, héritée de ses ancêtres (Markowitz et Stefansson 2004, Tsuda 2009, Lamarche 2019), notamment dans des logiques de mobilité ascendante qui se déploient au niveau global (Harpaz 2019). Cependant, ces recherches prêtent peu d'attention aux liens émotionnels qui précèdent ou accompagnent les usages instrumentaux de la nationalité. En effet les deux choses ne s'excluent pas mutuellement. Car la nationalité acquise par le droit du sang n'est pas une identification anodine : elle s'inscrit dans le rapport des individus à leurs origines familiales et est donc chargée d'affectivité, quelle qu'en soit la forme. Au reste, d'autres recherches ont également remarqué qu'une appréhension stratégique de la nationalité des ancêtres ne préjuge pas du développement ultérieur d'attaches affectives à celle-ci (Cook-Martín 2013) : cela a été le cas pour Diego, comme nous allons le voir dans le paragraphe suivant.

Pour saisir la complexité du jeu entre affectivité et utilitarisme dans la relation des petits-enfants d'émigrés aux origines familiales, nationales et régionales, il est aussi important de considérer que la culture et la langue italiennes ne sont généralement pas des objets de transmission ou d'affection au sein des familles trentines au Chili. Les émigrants ont plutôt transmis une culture et une langue régionales. En effet, l'Italie existait à peine pour ceux qui sont partis avant ou peu de temps après l'annexion du Trentin au Royaume d'Italie (1919) : pour, eux, elle ne représentait rien de tangible. Cependant, d'un point de vue administratif la transmission de l'appartenance régionale ne peut se condenser que dans la transmission de la nationalité italienne.

5. La mobilité des petits-enfants d'émigrés comme facteur d'éveil de relations familiales dormantes

Les familles trentines disséminées entre le Trentin et le Chili sont des familles transnationales, dont les contours se redessinent au fil du temps et des échanges entre leurs membres. Une famille transnationale est définie comme un réseau de relations familiales plus ou moins dormant, composé de personnes qui vivent séparées mais qui maintiennent un sens d'unité au-dessus de frontières nationales (Bryceson et Vuorela 2002). Cette conception est tout à fait appropriée dans notre cas, car elle prend en compte le fait que les liens de parenté peuvent être distendus, être réactivés ou se dissoudre (Merla, et al. 2020). Elle n'inclut donc pas exclusivement des liens actifs.

Les liens familiaux dormants constitutifs des familles transnationales sont souvent réactivés par la « mobilité à rebours » des descendants d'émigrés. Nombreux, parmi ces derniers, se déplacent vers le pays d'origine de leurs grands-parents, avec le projet de s'y installer à long terme ou juste pour une courte période, grâce à la nationalité italienne qu'ils héritent de ces derniers. Cette mobilité prend l'allure d'une nouvelle émigration, en quête d'opportunités à la fois en termes de travail, d'éducation universitaire et, parfois, de soins médicaux de qualité (Blanchard 2020a). Par conséquent, il ne serait pas correct de la qualifier de « retour », comme le font les politiques publiques qui l'encadrent et la rendent possible. Cependant elle recèle une dimension de familiarité : s'il ne s'agit pas, pour les petits-enfants d'émigrés, de retourner dans un pays qu'ils n'ont jamais connu, leurs déplacements s'inscrivent dans un espace transnational tissé de relations familiales et de proximité culturelle. Ainsi, les petits-enfants d'émigrés qui s'installent sur la terre de leurs ancêtres sont souvent les ambassadeurs d'un renouement des liens au sein de familles dispersées dans l'espace transnational. Les mobilités incessantes entre le Chili et l'Italie, la région de La Serena et le Trentin contribuent à consolider ces familles transnationales au sein desquelles l'émigration semble une expérience commune, nécessaire pour créer du lien, comme le raconte Tomàs :

« J'ai beaucoup de famille ici, mais je me suis très bien entendu avec deux personnes en particulier. La nièce de mon grand-père, qui vivait au Chili et a déménagé ici il y a vingt ans, avec ses enfants. Elle était mariée à un petit-fils de ma grand-mère, donc ce sont mes cousins, mais des deux côtés. Elle a décidé de venir ici parce que l'un de ses frères vivait déjà ici. Nous avons beaucoup de choses en commun. Nous célébrons ensemble le 18 septembre², nous faisons parfois des *asados*³, des *empanadas*⁴, nous parlons espagnol. Je fréquente aussi une autre famille, celle d'une sœur de ma grand-mère, qui sont venus dans le Trentin à cause du coup d'état (1974). Elle a quatre-vingt-dix ans et lui quatre-vingt-seize. Ils ont eu quatre enfants au Chili, ils ont tous déménagé ici et maintenant leurs enfants ont des enfants de mon âge, donc je m'en sors bien. Ce sont ceux que je vois le plus. Puis il y a ceux qui vous invitent, que vous devez y aller, parce qu'il faut le faire... Puis les familles des Trentins, elles sont très grandes. Au Chili, par exemple, je pense que c'est dû à la migration, dans le sens où ils sont beaucoup plus soudés que les familles que je vois en Italie, ou en Europe en général. Imagine-toi que ces enfants dont je te parlais, ma mère est une cousine de leur père, mais si nous étions vraiment de Trente, nous ne nous fréquenterions pas ».

Le récit de Tomàs illustre que les deux sens de la mobilité entre l'Italie et le Chili donnent vie à des familles qui se déploient dans l'espace transatlantique, enracinées dans deux régions de deux pays, liées par des attaches multiples, peut-être davantage transrégionales que transnationales (Waldinger et Fitzgerald 2004). Il met en exergue aussi l'existence de liens très

² Fête nationale chilienne qui célèbre l'indépendance du pays.

³ Grillade.

⁴ Petit chausson en pâte à pain, farci de viande.

soudés parmi les Trentins émigrés au Chili (surtout parmi ceux émigrés à La Serena). Son récit révèle la formation de larges groupes familiaux, souvent endogames et aux ramifications étendues, qui constituent la spécificité de la communauté trentine immigrée au Chili et pas forcément une caractéristique de la « culture d'origine » qui aurait été importée du Trentin au Chili. Elle est en fait une production sociale de l'immigration trentine au Chili, redevable des conditions socio-historiques de sa formation, de son isolement dans la campagne autour de La Serena et de son expérience d'une « colonisation ratée ». Par contraste, dans le Trentin les liens familiaux sont beaucoup plus distendus et la grande famille étendue tend à se séparer en plusieurs noyaux de familles nucléaires.

La mobilité à rebours des petits-enfants d'émigrés peut aussi impulser des dynamiques de rapprochement entre les descendants d'émigrés restés au Chili et leur famille dans le Trentin, comme l'atteste Diego :

« Depuis que je suis venu dans le Trentin, ma tante et mon oncle, mes parents, qui sont au Chili, voulaient connaître l'histoire de notre famille, parce que nous avons beaucoup de cousins ici que nous ne connaissions pas. Quand je suis arrivé, je me suis informé, parce que je ne savais pas vraiment grand-chose de ma famille ici. Après ces trois ans, le fait que je suis ici a permis à ma famille là-bas d'avoir des liens avec les gens d'ici. Parce qu'ils avaient perdu tout contact, parce que les cousins de mon père étaient très jeunes quand ils sont partis du Chili pour revenir en Italie. Quand je suis arrivé ici, il y avait une cousine de mon père qui était la plus proche de nous, parce qu'elle aussi, elle a vécu au Chili quand elle était enfant. Elle savait que je venais et m'a invité plusieurs fois chez elle. Elle était inquiète pour moi, parce que je souffrais beaucoup de la solitude et l'isolement en cité universitaire, au début. Et à la fin on a noué une relation sympa avec elle et avec d'autres qu'elle m'a fait connaître. Mon père ne s'y était jamais intéressé auparavant, mais maintenant il commence à s'y intéresser. Mes parents et mes oncles sont venus pour ma remise de diplôme, pour la première fois de leur vie : ils ont rencontré les cousins d'ici et sont allés visiter la maison où mon grand-père est né, dans le Val di Non ».

Ces familles transnationales aux liens dormants, structurées par des mobilités qui s'étendent sur un siècle ou plus, peuvent être remises en activité, par l'échange de transactions affectives, matérielles ou de solidarité, justement grâce à la mobilité de leurs membres qui vont et viennent, sur plusieurs générations. Ainsi, la mobilité, caractéristique de leur déploiement transnational est aussi un élément fondamental de l'activation des liens qui les composent.

Conclusions : les petits-enfants d'émigrés au cœur des familles transnationales

Les récits de petits-enfants d'émigrés pris en considération dans cet article indiquent que l'expérience individuelle de la parenté détermine différents rapports à l'histoire familiale et à la nationalité ; une différence que l'on peut observer entre individus de familles distinctes et entre individus issus d'une même famille. Il en découle la nécessité de décomposer, dans l'analyse du lien entre migration, transmission familiale et appartenance, ce qui relève des conditions structurelles dans lesquelles les individus naissent et grandissent (être descendants d'immigrés trentins au Chili ; vivre en milieu rural ou urbain ; vivre en communauté ou pas), des facteurs familiaux et individuels qui influencent la façon dont ego fait l'expérience de ses relations familiales et donc sa relation à l'héritage familial. En général, il apparaît que les grands-parents ont un rôle fondamental dans le rapport aux origines au sein des familles chiliennes issues de l'émigration trentine. Ceci ne dépend pas seulement du fait que ce sont eux qui ont émigré, mais aussi de la place centrale qu'ils occupent dans l'éducation des petits-enfants au sein de familles aux origines multiples et souvent marquées par l'instabilité conjugale.

De leur part, les petits-enfants d'émigrés s'approprient souvent l'histoire familiale que leur grands-parents leurs ont transmise dans le cadre de rapports affectifs étroits et qu'ils connaissent notamment par le travail de parenté accompli par les femmes. S'approprier l'histoire familiale n'est pas le résultat d'un processus de transfert allant de soi, mais relève d'un acte volontaire. Par cet acte, qui revient aussi à sélectionner certains pans de l'histoire familiale tout en en rejetant d'autres, les petits-enfants d'émigrés contribuent à réélaborer l'histoire familiale et à façonner les rapports de parenté qui en découlent. En même temps, ils travaillent aussi les plus vastes contextes politiques au sein desquels ces rapports et cette histoire se déploient.

Pour certains, s'approprier l'histoire familiale peut aussi relever de la volonté de la réparer, surtout quand elle est marquée par le déchirement de la séparation et la douleur de l'absence, comme c'est souvent le cas pour les émigrants. Dans cette restauration de l'histoire familiale, le facteur personnel et étatique sont profondément liés. Ainsi, obtenir la nationalité italienne peut être un moyen d'obtenir une reconnaissance officielle, de la part de l'État italien, des histoires personnelles douloureuses des émigrants et de leurs familles. Appréhendée dans cette perspective, l'histoire familiale apparaît aussi comme une histoire politique. Dans les familles d'émigrés trentins, elle raconte aussi la construction progressive de l'État italien et de ses frontières, l'évolution du droit de la famille et de la place des femmes dans la société italienne. Ainsi, non seulement l'histoire familiale est située dans un contexte politique qui imprègne la vie familiale et personnelle, elle forme aussi la substance du monde politique dans lequel elle se déploie (Carsten 2007).

Étudier le rapport aux origines familiales des petits-enfants d'émigrés trentins permet donc d'explorer la connexion entre leur histoire personnelle et familiale et l'histoire nationale italienne et vient rappeler, une fois de plus, l'imbrication profonde entre les appartenances personnelles et familiales, d'une part et les plus vastes appartenances politiques, de l'autre (Antze et Lambek 1996). Aussi, l'incorporation ou le rejet de fragments différents de l'histoire familiale relève aussi de processus plus amples d'affiliation politique, notamment par l'acquisition de la nationalité de certains des quatre grands-parents au détriment de celle des autres. Examiner le cas des petits-enfants d'émigrés permet de mettre en lumière les liens émotionnels qui précèdent ou accompagnent les usages instrumentaux de la nationalité et de dépasser une lecture exclusivement utilitariste de ceux-ci.

En s'appropriant l'histoire familiale, les petits-enfants d'émigrés ne se limitent pas à réparer certaines blessures familiales, ils tissent aussi des liens entre les différents bouts de la famille transnationale dispersée sur plusieurs espaces et contribuent à réactiver des liens de parenté ensevelis par la douleur de la séparation et l'éloignement. Ainsi, analyser le cas des petits-enfants donne à voir dans son aspect concret la façon dont les relations de parenté sont réagencées dans la migration. D'une part, par le soin qu'ils reçoivent – à la fois de la part de leur grands-parents qui remplacent certaines fonctions parentales auprès d'eux et de la part des femmes opérant dans la famille transnationale en tant que ports d'attache et anneaux de transmission. D'autre part, par le travail de parenté qu'ils effectuent eux-mêmes notamment quand, s'installant sur la terre de leurs ancêtres, ils permettent de renouer des liens au sein de familles morcelées dans l'espace transnational. Grâce à leur mobilité entre les différents pays d'implantation de la famille transnationale, les relations au sein de celle-ci passent du statut de lien dormant au statut de rapport actif.

Références bibliographiques

- ALBERA D. et P. CORTI, 2000, "Migrations montagnardes dans l'espace méditerranéen. Esquisse d'une analyse comparative", *Mélanges de l'école française de Rome. Italie et Méditerranée*, 112, 1: 359-384.
- ALICEA M., 1997, "« A Chambered Nautilus »: The contradictory nature of Puerto Rican women's role in the social construction of a transnational community", *Gender and Society*, 11, 5: 597-626.
- ALLEN K. R., R. BLIESZNER et K. A. ROBERTO, 2011, "Perspectives on Extended Family and Fictive Kin in the Later Years: Strategies and Meanings of Kin Reinterpretation", *Journal of Family Issues*, 32, 9: 1156-1177.
- ANTZE P. et M. LAMBEK (dir.), 1996, *Tense Past. Cultural Essays in Trauma and Memory*, London, Routledge.
- BALDASSAR L. et R. BRANDHORST, 2021, "Sibling Support in Transnational Families: The Impact of Migration and Mobility on Sibling Relationships of Support Over Time and Distance": in BUCHANAN A. et A. ROTKIRCH (dir.), *Brothers and Sisters. Sibling Relationships Across the Life Course*, London, Palgrave.
- BLANCHARD M., 2020a, "Citoyenneté européenne, nationalité italienne et « mythe institutionnel » du retour : le cas des Argentins et des Chiliens descendants d'émigrés italiens", *Ethnologie Française*, 3, 50: 545-558.
- , 2020b, "Migrations de retour et reconfigurations socio-économiques dans la montagne méditerranéenne": in BROGINI A., M. GHAZALI et S. POTOT (dir.), *Mobilités en Méditerranée. Surveillances, contrôles, assistances (XVIe-XXIe s.)*, Paris, Bouchène.
- BRYCESON D. F. et U. VUORELA, 2002, "Transnational Families in the Twenty First Century": 3-30, in BRYCESON D. F. et U. VUORELA (dir.), *The Transnational Family : New European Frontiers and Global Networks*, New York, Berg.
- CARSTEN J., 2007, "Introduction: Ghosts of memory": 1-35, in CARSTEN J. (dir.), *Ghosts of memory*, Malden, MA and Oxford, Blackwell Publishing.
- COLCLOUGH N., C. CAPELLO, S. GHEZZI et C. LORENZINI, 2010, "Three Italian localities": in HEADY P. et P. SCHWEITZER (dir.), *Family, kinship and State in contemporary Europe. Vol. 2 The view from below: Nineteen localities*, Frankfurt/New York, Campus Verlag.
- COLE J. W. et E. R. WOLF, 1974, *The hidden frontier. Ecology and ethnicity in an Alpine Valley*. New York, Academic Press.
- COOK-MARTÍN D., 2013, *The Scramble for Citizens: Dual Nationality and State Competition over Immigrants*. Stanford, Stanford University Press.
- DI LEONARDO M., 1987, "The Female World of Cards and Holidays: Women, Families, and the Work of Kinship", *Signs*, 12, 3: 440-453.
- EHRENREICH B. et A. R. HOCHSCHILD, 2002, *Global Woman. Nannies, maids and sex workers in the new economy*. New York, Metropolitan Books.
- FOGEL F., 2007, "Mémoires mortes ou vives. Transmission de la parenté chez les migrants", *Ethnologie française*, 37, 3: 509-516.
- FONTAINE L., 1998, "Données implicites dans la construction des modèles migratoires alpins à l'époque moderne", *Histoire des Alpes-Storia delle Alpi- Geschichte der Alpen*, 3, Mobilité spatiale et frontières: 25-35.
- GRYSOLE A., 2020, "Fabriquer des enfants redevables. Pluriparentalité transnationale entre les États-Unis et le Sénégal", *Revue des politiques sociales et familiales*, 134, 1: 11-24.
- HANSEN M. L., 1938, "The Problem of the Third Generation Immigrant", *Augustana Historical Society Publications*, 8:

- HARPAZ Y., 2019, *Citizenship 2.0: Dual Nationality as a Global Asset*. Princeton, Princeton University Press.
- HONDAGNEU-SOTELO P. et E. AVILA, 1997, "'I'm here, but I'm there". The meaning of transnational motherhood", *Gender and Society*, 5: 548-571.
- KIVISTO P. et D. BLANCK (dir.), 1990, *American Immigrants and Their Generations: Studies and Commentaries on the Hansen Thesis after Fifty Years* by Urbana, University of Illinois Press.
- LAMARCHE K., 2019, "« Si grand-père savait... ». Le recours des Israéliens ashkénazes aux nationalités européennes de leurs ascendants", *Genèses*, 116, 3: 27-48.
- MAJELLA K., A. PLOMIEN et D. PERRONS, 2013, "Migrant men's fathering narratives, practices and projects in national and transnational spaces: Recent Polish male migrants to London", *International Migration*, 52, 1: 178-191.
- MARKOWITZ F. et A. STEFANSSON (dir.), 2004, *Homecomings: Unsettling Paths of Return*, Lanham, MD, Lexington Books.
- MERLA L., M. KILKEY et L. BALDASSAR, 2020, "Introduction to the Special Issue "Transnational care: Families confronting borders"", *Journal of Family Research*, 32, 3: 393-414.
- OLIVEIRA G., 2020, "Transnational Mothers and School Related Decisions", *The Urban Review*, 52, 5: 805-829.
- ONG A., 1999, *Flexible citizenship: the cultural logics of transnationality*. Durham, Duke University Press.
- PARREÑAS R. S., 2001, *Servants of globalisation. Women, migration and domestic work*. Stanford, Stanford University Press.
- , 2005, *Children of Global Migration: Transnational Families and Gendered Woes*. Stanford, Stanford University Press.
- PASTORE F., 2004, "A community out of balance: nationality law and migration politics in the history of post-unification Italy", *Journal of Modern Italian Studies*, 9, 1: 27-48.
- RAZY E. et V. BABY-COLLIN, 2011, "La famille transnationale dans tous ses états", *Autrepart*, 1, 57-58: 7-22.
- SANFILIPPO M., 2001, "Tipologie dell'emigrazione di massa": 77-94, in BEVILACQUA P., E. FRANZINA et A. DE CLEMENTI (dir.), *Storia dell'emigrazione italiana. Partenze*, Roma, Donzelli.
- SEGALEN M. et A. MARTIAL, 2013, *Sociologie de la famille*. Paris, Armand Colin.
- TRÉMON A.-C., 2011, "Parenté flexible. Ajustements familiaux et accumulation de capitaux dans la diaspora chinoise en Polynésie française", *Autrepart*, 57-58, 1: 23-40.
- TSUDA T. (dir.), 2009, *Diasporic Homecomings: Ethnic Return Migration in Comparative Perspective*, Stanford, CA, Stanford University Press.
- VIAZZO P. P., 1989, *Upland communities*. Cambridge, Cambridge University Press.
- VIAZZO P. P. et J. GONZÁLEZ DÍEZ, 2016, "Les « nouvelles formes de famille » en Italie. Entre convergences morphologiques et persistances culturelles", *Ethnologie française*, 2, 162: 219-228.
- WALDINGER R. et D. FITZGERALD, 2004, "Transnationalism in Question", *American Journal of Sociology*, 109, 3: 1177-1195.
- ZANOTELLI F., 2010, "Fare, disfare, moltiplicare. La produzione della parentela tra residenzialità, filiazione e cura": 143-164, in GRILLI S. et F. ZANOTELLI (dir.), *Scelte di famiglia. Tendenze della parentela nella società contemporanea*, Pisa, Edizioni ETS.
- ZONTINI E., 2007, "Continuity and Change in Transnational Italian Families: The Caring Practices of Second-Generation Women", *Journal of Ethnic and Migration Studies*, 33, 7: 1103-1119.

